

Commencez par vous payer d'abord!

Nous vous proposons un moyen pratique pour progresser sur la voie du succès en placement – dès maintenant. Il existe une façon simple et commode de réaliser vos rêves et d'assurer votre avenir financier. Le prélèvement automatique des cotisations (PAC) vous permet notamment de cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite (RER), à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou à un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Vous décidez du montant à faire prélever régulièrement de votre compte de chèques ou d'épargne et déposer directement dans le compte de placement de votre choix.

Le prélèvement automatique des cotisations vous aide...

... à faire fructifier votre épargne. Grâce aux cotisations régulières, votre épargne fructifie plus rapidement. Par exemple, si vous versez automatiquement 150 \$ au début de chaque mois, votre RER atteindra 22 087 \$ en seulement 10 ans (en supposant un taux de rendement annuel de 4 %)*. Vous trouverez plus de détails à la page 2.

Outil en ligne : Pour voir comment vos cotisations régulières peuvent vraiment fructifier, essayez la calculatrice *Payez-vous d'abord* à l'adresse banquescotia.com/aidezmoiainvestir. Vos cotisations automatiques pourraient vous valoir une déduction fiscale plus généreuse et une meilleure retraite.

... à éviter la course de dernière minute. Maximisez vos cotisations RER annuelles en cotisant régulièrement au lieu d'attendre jusqu'à la date limite chaque année.

... à payer moins d'impôt dès maintenant. Au lieu d'attendre votre remboursement d'impôt, vous pouvez simplement communiquer le montant de vos cotisations RER à l'Agence du revenu du Canada, qui demandera à votre employeur de retenir moins d'impôt sur chaque chèque de paie. Remplissez le formulaire «Demande de réduire des retenues d'impôt à la source» disponible auprès de votre bureau des services fiscaux.

Le CELI, nouvelle option pour le PAC

Vos droits annuels de cotisation au CELI sont indiqués dans votre avis de cotisation annuel et comprennent :

- votre plafond annuel de cotisation (5 000 \$ par an);
- vos droits de cotisation inutilisés de l'année précédente, le cas échéant;
- les retraits effectués de votre CELI l'année précédente, à l'exclusion des transferts admissibles.

Vous ne pouvez verser une cotisation supérieure à vos droits de cotisation au cours d'une année donnée, même si vous faites des retraits durant l'année, sous peine de devoir payer un impôt égal à 1 % de la cotisation excédentaire la plus élevée versée durant le mois, pour chaque mois au cours duquel vous avez dépassé votre plafond. Si vous retirez votre cotisation et les intérêts sur votre placement, le montant combiné s'ajoute à vos droits de cotisation de l'année suivante.

Établissez votre propre programme PAC

Fonctionnement

- Vous pouvez choisir de cotiser une fois par semaine, toutes les deux semaines, une fois par mois, une fois par trimestre, une fois par semestre ou une fois par an.
- Le montant choisi sera automatiquement transféré de votre compte à la Banque Scotia (ou à toute autre institution financière canadienne) au compte de placement *Scotia*^{MD} de votre choix.
- Les options de placement comprennent tous les comptes d'épargne à intérêt élevé et les fonds communs, sous réserve des placements minimaux applicables. (Vérifiez les détails auprès de votre conseiller *Scotia*.)
- Vous pouvez modifier le montant ou la périodicité de vos cotisations ou les annuler en tout temps en nous avisant par écrit ou en communiquant avec votre conseiller.

Nous sommes à votre disposition

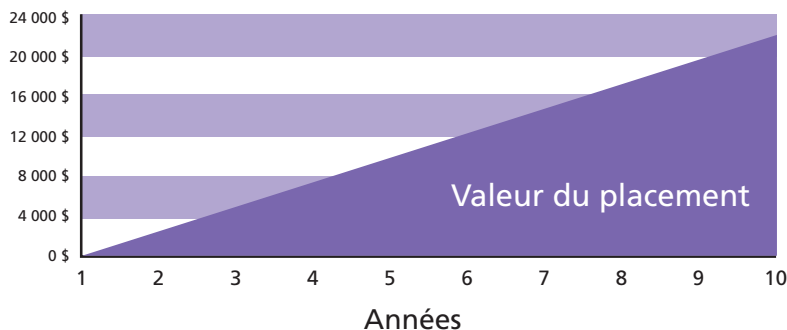
À la Banque Scotia, vous pouvez établir un programme PAC :

- en vous présentant à votre succursale;
- en ligne, à l'aide de Scotia en direct;
- en appelant au 1-800-953-7441 et en demandant à parler à un conseiller *Scotia*.

Un dollar économisé aujourd'hui rapporte de plus en plus au fil du temps. Le graphique suivant montre comment à l'aide d'une cotisation automatique mensuelle et d'un taux d'intérêt moyens.

Si vous économisez 150 \$ par mois pendant 10 ans, votre épargne pourrait atteindre 22 087 \$.*

* Illustration hypothétique fondée sur un taux de rendement annuel moyen de 4 % et une cotisation de 150 \$ par mois effectuée au début de chaque mois pendant 10 ans. Économies arrondies au dollar le plus proche. Dans cet exemple, nous supposons que vous ne faites aucun retrait de votre RER, que les rendements annuels de chaque produit détenu dans le RER sont constants et que les revenus sont composés tous les ans. Les rendements réels dépendront de plusieurs facteurs, dont la variation des taux d'intérêt, la nature de vos placements, le solde débiteur ainsi que le montant et la date de vos cotisations au RER. Il se peut que les revenus ne soient pas composés. Les rendements qui figurent dans le graphique sont fournis à titre indicatif seulement.



Le coin retraite : Les pierres angulaires de la planification successorale

Il existe plusieurs façons de s'assurer d'atteindre ses objectifs en matière de succession, mais deux sont considérées comme les pierres angulaires de la planification successorale : un testament rédigé en bonne et due forme et à jour, et une procuration (ou un mandat au Québec). Ces deux documents peuvent mettre votre succession et vos bénéficiaires à l'abri des formalités administratives et juridiques coûteuses, des divergences d'intérêts et des impôts inutiles.

Dans le cadre de votre plan successoral, il est bon de prendre en compte la valeur de votre succession et les gens ou entités que vous souhaitez désigner comme bénéficiaires. Il faut également vous demander à quoi vos bénéficiaires auront droit, et quand et comment ils pourront toucher ce qui leur revient. Par exemple, dans le cas d'un bénéficiaire mineur, une fiducie, plutôt qu'un don pur et simple, peut s'avérer la solution la plus pratique.

Vous devez aussi choisir scrupuleusement votre liquidateur et mandataire. Le liquidateur est responsable de l'administration de votre succession conformément aux dispositions de votre testament. Les fonctions d'un liquidateur sont complexes et leur exercice est souvent soumis à un stress émotionnel; il est donc préférable de faire votre choix dès maintenant.

Trust Scotia, qui fait partie du Groupe Gestion privée Scotia, gère des successions et des fiducies depuis plus d'un siècle. Si vous désirez en savoir plus sur les services de liquidateur offerts par le Groupe Gestion privée Scotia, visitez le site groupegestionprivescotia.com, ou communiquez avec votre conseiller Scotia.

Épargner régulièrement, c'est payant!

Si, comme beaucoup de Canadiens, vous tiquez à la vue du montant à payer dans votre déclaration de revenus, j'ai un bon conseil à vous donner : dotez-vous dès maintenant d'un programme d'épargne régulier.

Q *En quoi cela m'aidera-t-il pour la prochaine saison des impôts?*

R Cela pourrait vous faire économiser des centaines, voire des milliers de dollars, tout simplement!

D'après les statistiques de l'Agence du revenu du Canada, environ un quart des contribuables cotisent à un RER chaque année. Selon un rapport publié en janvier 2010, environ 24,2 millions de déclarations ont été produites en 2008 et une déduction RER a été demandée dans un peu moins de 6,2 millions de ces déclarations.

Q *Pourquoi si peu de gens cotisent à un RER alors que les cotisations sont entièrement déductibles d'impôt?*

R En partie parce que les gens n'ont pas d'argent pour cotiser quand la saison des RER arrive. Ils doivent régler leurs factures des Fêtes, rêvent de partir en vacances pour fuir la neige... Cotiser au RER n'est pas dans leurs priorités.

La façon de régler ce problème est d'établir un programme PAC, qui consiste à prélever automatiquement les cotisations mensuelles dans votre compte bancaire et à les faire déposer dans votre RER. C'est vous qui décidez du montant que vous pouvez vous permettre.

Par exemple, si votre taux d'impôt marginal est de 35 % et que vous déposez 100 \$ par mois dans un RER, vous aurez économisé 420 \$ à la fin de l'année. Si vous portez votre cotisation à 250 \$, l'économie passe à 1 050 \$. Plus vous cotisez, plus l'économie est élevée. Une personne qui a un taux marginal de 45 % et qui verse 1 000 \$ par mois verra son impôt réduit de 5 400 \$ sur un an.

L'intérêt du PAC ne s'arrête pas aux avantages fiscaux. Une des façons les plus efficaces d'investir est la méthode de la moyenne d'achat. Elle consiste à investir



Le mot de Gordon Pape

Gordon Pape est auteur et co-auteur de plus de 40 livres sur les placements et les finances personnelles. Son plus récent ouvrage, *The Ultimate TFSA Guide: Strategies for Building a Tax-Free Fortune*, traite du compte d'épargne libre d'impôt.

tous les mois la même somme dans un titre, par exemple un fonds commun. Cela permet d'atténuer les effets de la volatilité des marchés : on obtient davantage d'actions ou de parts quand le marché est bas et moins quand il est haut.

La méthode de la moyenne d'achat est particulièrement efficace pour acheter des parts de fonds communs. Il vous suffit de choisir un ou plusieurs fonds et de donner des instructions quant au montant à investir tous les mois. La valeur de votre portefeuille de fonds augmentera régulièrement au fil du temps grâce à une combinaison de cotisations périodiques et de croissance.

Les programmes PAC offrent un bon moyen d'épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant dans le cadre d'un REEE. Les nouveaux CELI se prêtent bien eux aussi à cette méthode.

Une dernière suggestion : toutes les familles devraient disposer d'un fonds d'urgence pour affronter les situations de crise, comme une maladie ou une perte d'emploi. Ce fonds devrait être au moins égal à trois fois le revenu mensuel net, davantage si vous avez de jeunes enfants.

Il faut du temps pour constituer ce genre de fonds mais, avec un programme PAC, vous pourrez y aller à votre rythme. Même si vous ne mettez de côté que 100 \$ par mois, cela vous fera 6 000 \$ après cinq ans. Conservez l'argent dans un CELI pour que tout l'intérêt gagné soit libre d'impôt quand vous voudrez le retirer.



Le point sur
l'économie :

De la récession à la reprise -

Décollage réussi, mais turbulences en perspective

Soulevée par la Chine et plusieurs marchés émergents, l'économie mondiale a réussi son décollage. Les États-Unis et les autres pays développés devraient également prendre pleinement leur envol au cours des prochains mois, grâce aux mesures exceptionnelles de relance monétaire et budgétaire prises en 2009, au réveil des dépenses de consommation et au redémarrage de la production motivé par l'amélioration des perspectives de vente. Il n'en demeure pas moins que l'ampleur du chômage et la fragilité structurelle de secteurs tels que le logement et les services financiers laissent augurer un vol agité en 2010 et une trajectoire de croissance mondiale à basse altitude au cours de la prochaine décennie.

La situation économique intérieure est restée plus ferme au Canada qu'aux États-Unis, en grande partie grâce à la robustesse hors pair du secteur financier et à la solidité relative des bilans des ménages, des sociétés et des gouvernements. Le taux de perte d'emplois a été moitié moins important au nord qu'au sud de la frontière et la création d'emplois a été plus importante au Canada qu'aux États-Unis. Ces facteurs ont soutenu la relance des dépenses de consommation et la reprise du marché du logement au Canada, où les acheteurs ont profité des taux d'intérêt historiquement bas, alors que l'activité résidentielle est encore en récession aux États-Unis.

Parallèlement, les exportateurs canadiens ont éprouvé des difficultés, les produits des ventes s'inscrivant en baisse d'environ 20 % au quatrième trimestre de 2009 par rapport à 2008. Par ailleurs, les producteurs de matières premières commencent à bénéficier du redressement des marchés mondiaux. Néanmoins, comme les trois quarts des ventes

externes sont dirigées vers les États-Unis, la reprise ralentira. La hausse du huard à 0,95 \$ US – qui reflète en partie la récente remontée des prix de l'énergie et des ressources industrielles – a aussi nui à la capacité concurrentielle et fait reculer les bénéficiaires. Une tendance qui risque de perdurer si notre monnaie renoue avec la parité ou poursuit son ascension au-delà.

Le passage de la récession à la reprise est loin d'être le même au Canada et aux États-Unis, mais les deux pays tirent profit des projets d'aménagement des infrastructures publiques mis en oeuvre. De part et d'autre de la frontière, les constructeurs automobiles se préparent à reconstituer les stocks appauvris des concessionnaires, maintenant que les ventes commencent à reprendre. L'élan donné par ces facteurs temporaires permettra aux deux économies de prendre de l'altitude en 2010.

Il se pourrait certes que l'économie rechute lorsque les gouvernements se mettront à rétracter leur soutien monétaire et budgétaire sans précédent, mais l'expansion de la croissance mondiale sur les plans sectoriel et géographique devrait entretenir la reprise en 2010. Au Canada et aux États-Unis, cependant, la croissance cette année suffira à peine à combler le vide laissé par le repli considérable de l'activité en 2008 et 2009. Ces résultats modestes se compareront néanmoins favorablement aux tendances observées en Europe et au Japon, où le repli de l'économie a été bien plus marqué et qui seront encore loin d'avoir récupéré les points de PIB perdus à la fin de 2010.

Les Fonds Scotia^{MC} sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse et dotée d'une personnalité juridique distincte, ainsi que par d'autres courtiers. Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia s.e.c., société en commandite détenue, directement et indirectement, en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus simplifié du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Le Groupe Banque Scotia inclut La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD} Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les renseignements et opinions présentés dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements ou opinions contenus dans le présent bulletin.